

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 146 (2001)
Heft: 4

Vereinsnachrichten: Défense : Société vaudoise des officiers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Défense

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES OFFICIERS

Le rédacteur du « Bulletin des officiers vaudois » :

Premier-lieutenant Alain Freise – Ch. Des Osches 7 – 1009 Pully

Tél. (+ 41) 079 416 38 91

E-mail: rmsdefense@military.ch

ÉDITORIAL

Et la loyauté?

Sous la pression d'une technologie galopante et triomphante, un monde irrémédiablement différent est en train de se créer où la guerre de l'information prend une nouvelle dimension. Dans cet environnement, le moindre écart est immédiatement déformé, amplifié et exploité. Sournoise, cette menace ne connaît ni frontières ni temps de préalerte.

■ Maj G. Vernez¹

Un faux pas, qui aurait été autrefois sans suite, peut désormais entraîner des conséquences insoupçonnées. Sur le front extérieur, l'affaire des fonds en déshérence nous en a donné un avant-goût. Nous savons désormais ce qu'une déclaration, même justifiée, peut déclencher. Après la tempête, le faible ne négocie pas, il se soumet.

Les succès de la Suisse agacent. Quoi de plus normal dès lors qu'elle soit si souvent dans le collimateur de ses « concurrents » ? Pour semer les ferments de la discorde, tous les coups sont permis, mais chaque fois que des Suisses crachent dans leur soupe, ils ne font que le jeu de ces menées qui visent à nous affaiblir.

L'intérêt du Pays peut-il dès lors tolérer que, sous le couvert

de la liberté d'opinion, on permette des débordements qui entament chaque jour un peu plus le pouvoir de nos institutions ? Peut-on laisser nos médias publier impunément des mensonges sur notre histoire pour « faire de l'audimat » ? Le débat démocratique peut-il servir de prétexte pour qualifier implicitement de trahison la politique de « Sécurité par la coopération » du Conseil fédéral. Que penser de ces élus qui vomissent sur leur Pays devant des médias et des parlements étrangers ou dans des pamphlets haineux ?

Ces « détracteurs éclairés » comprennent-ils qu'ils ne font que jeter de l'huile sur le feu pour le plus grand bonheur de ceux qui l'ont allumé ? La liberté est un droit mais elle ne justifie pas tout.

Sur le front intérieur, « l'obscurantisme aigüe » menace la

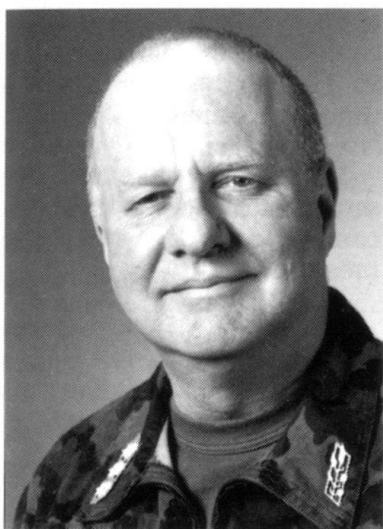
conduite de l'Etat. Nostalgie, slogans simplistes et corporatisme étroit ne peuvent pas être élevés au rang de principes de conduite politique. Les chants incantatoires sur « l'ouverture » et la fuite en avant ne valent pas mieux.

Dans cet ambiance délétère, notre armée est une victime de choix. Avec la réforme engagée, elle est à un tournant vital qui DOIT réussir. Si l'intérêt particulier prend le pas sur l'intérêt commun et nous mène à la confrontation, il y a fort à parier que nos opposants sauront très bien l'exploiter. Le risque serait énorme qu'Armée XXI soit ramenée à une « réforme boîteuse ».

Notre armée ne sera jamais parfaite pour tout le monde. Prenons-en acte et unissons nos efforts. Pour réussir Armée XXI, la condition s'appelle LOYAUTÉ.

¹Président du Groupement de la Broye.

Interview du commandant du corps d'armée de campagne 1, le cdt C A. Rickenbacher



SVO: En tant que commandant de la transformation et du renouveau, quel premier bilan tirez-vous après 100 jours passés à la tête du CA camp 1 ?

Cdt C A. Rickenbacher: Permettez-moi tout d'abord de vous dire que je suis heureux de constater qu'un certain message fasse son chemin dans les esprits !

Sous l'impulsion du nouveau chef de département, Monsieur le Conseiller fédéral Samuel Schmid, le projet « Armée XXI » se concrétise. Nous sommes de plain pied dans la phase de préparation et de consultation. La transformation suivra logiquement, conformément à notre planification.

Les commandants de corps participent activement au projet en s'investissant pleinement dans le processus. Je ne perds cependant pas de vue que nous avons une armée qui existe, avec des troupes en service. J'ai donc en parallèle avec la

préparation du futur, une importante mission de conduite. Outre la satisfaction de collaborer étroitement avec les commandants des Grandes Unités, je bénéficie de leur appui, comme ils bénéficient du mien.

Dans le terrain, les troupes que j'ai visitées m'ont laissé une bonne impression: le désir de bien faire est évident, les efforts principaux sont clairement marqués, l'engagement et la motivation sont bien présents.

Certes, des difficultés sont repérées: les effectifs de certaines unités sont squelettiques, l'instruction doit se concentrer sur certains aspects au détriment des autres, certains futurs commandants d'unité hésitent à effectuer leurs services d'avancement à cause des incertitudes de l'avenir. Mais dans l'ensemble, les résultats sont satisfaisants.

Le commandant de corps représente l'Armée dans son secteur. J'ai noué de nombreux contacts qui se sont tous révélés positifs. Je rencontre partout de réels besoins d'information que je tente de satisfaire au mieux. Nous sommes toujours, je le répète, dans une phase de planification. Beaucoup de décisions restent à prendre.

En conclusion, le premier bilan que je puis tirer est positif, car ceci est primordial à mes yeux, la volonté de disposer d'un outil sécuritaire efficace est marquée.

SVO: Quelle est la contribution d'un cdt C à Armée XXI? Participez-vous aux séances de travail et dans quelle mesure pouvez-vous influencer les décisions ?

A. R.: Les commandants de corps font parties du Conseil de direction du Département. A ce titre, je donne mon avis régulièrement dans le cadre des séances quasi hebdomadaires.

Il faut cependant souligner que, finalement, les décisions sont prises à l'échelon politique, démocratie oblige.

J'apporte donc ma contribution, avec la sensibilité romande. La possibilité d'influencer existe réellement, mais avec ses limites.

SVO: Les corps d'armée devraient être supprimés avec Armée XXI. Pour l'heure, ils permettent un fort ancrage régional, avec les divisions territoriales notamment. Les Romands, minoritaires dans notre pays, peuvent ainsi se faire entendre au plus haut niveau par votre intermédiaire. Qu'en sera-t-il à l'avenir ?

A. R.: A l'avenir, les commandants des zones territoriales devront assurer l'indispensable ancrage régional et garantir la liaison avec les cantons qui se trouvent dans leur secteur géographique. Avec l'introduction de l'« Armée XXI », le haut commandement de l'armée comptera très vraisemblablement une composante romande. La représentation des différentes régions linguistiques sera respectée: il ne sau-



rait en être autrement dans une Confédération d'Etats souverains.

Nous pourrions épiloguer longuement sur la disparition de l'échelon du corps d'armée. Cette démarche serait stérile. Jugeons-en plutôt: l'«Armée XXI» comptera en effectifs actifs grosso-modo le même nombre de militaires que ceux qui composent le CA camp 1 aujourd'hui! Il faut être réaliste: les structures ne peuvent être maintenues telles quelles. D'ailleurs dans toute restructuration revue à la baisse, quel que soit le domaine d'activité, les échelons hiérarchiques sont en diminution.

SVO: Par rapport au modèle actuel, quelles sont les mesures les plus positives prévues par le projet Armée XXI?

A. R.: Les valeurs reconnues de notre système seront maintenues, à savoir l'obligation de servir, le système de milice, le rôle des cantons et le principe de neutralité. La milice ne jouera pas le rôle de parent pauvre: les cadres pourront accéder aux fonctions les plus élevées, comme c'est le cas aujourd'hui à l'exemple du commandement de la div camp 3. Il faut cependant souligner qu'une reprise de commandement aura son prix et que l'économie devra supporter une partie de l'effort. Il conviendra également de trouver un juste équilibre entre miliciens et professionnels. Il ne saurait être question à mes yeux, que seuls des miliciens conduisent des bataillons, comme le réclament certains milieux. L'expérience du commandement reste indispensable aux instructeurs aussi.

C'est dans le domaine de l'instruction que seront réalisés les progrès les plus sensibles, avec une plus grande professionnalisation et un meilleur encadrement. Le retour au rythme annuel des cours de répétition permettra d'éliminer les pertes de compétences auxquelles nous assistons actuellement.

La durée de l'école de recrues augmentera vraisemblablement à 24 semaines. Il sera ainsi possible d'exercer le niveau de la compagnie renforcée, de consolider l'instruction de base et de viser à une certaine polyvalence. Les cours de répétition devront cesser d'être une reprise plus ou moins réussie de l'école de recrues, mais permettront l'instruction au combat interarmes, sans devoir chaque fois repartir à zéro, ou presque.

La politique de sécurité par la coopération pourrait en outre ouvrir la porte à de vastes places d'exercices situées à l'étranger, places qui font cruellement défaut en Suisse. Il n'existe en effet aucun emplacement où nous pouvons engager une brigade ou même un bataillon de manière réaliste dans notre Pays.

A l'instar des Forces aériennes, nous pouvons imaginer un bataillon de chars ad hoc, appuyé par des moyens d'artillerie, du génie et de DCA, se déployant dans un pays voisin sur une place de tir où nous pourrions l'engager selon notre doctrine. En échange, nous pourrions mettre, par exemple, nos simulateurs à disposition.

La restructuration mettra fin aux unités fantomatiques: les unités redeviendront de véritables unités, les bataillons de

véritables bataillons. L'époque des regroupements, des fusions au coup par coup appartiendra à un passé révolu.

Comme vous pouvez le constater, le projet «Armée XXI» contribuera de manière décisive à la crédibilité de notre instrument de défense.

SVO: Concrètement, quel sera le rôle actif dévolu aux cantons dans le cadre d'Armée XXI?

A. R.: Le rôle des cantons n'est pas encore définitivement arrêté: des consultations, des coordinations sont en cours.

Avec la disparition vraisemblable des troupes cantonales, ils seront sans doute chargés de la gestion administrative et de la tenue des contrôles des militaires domiciliés dans le canton, et ceci indépendamment de l'arme. Ils joueront un rôle déterminant dans la conduite d'une journée d'information destinée aux futurs conscrits, ouverte également aux jeunes femmes, journée précédant le recrutement à proprement parler. Lors des journées de recrutement, les cantons seront probablement présents, sous une forme restant encore à définir.

Pour de plus amples informations, il faut faire preuve d'un peu de patience.

SVO: Quelles sont, à vos yeux, les menaces les plus significatives pesant sur le projet Armée XXI?

A. R.: Les menaces les plus significatives sont de deux natures: une division possible des personnes pourtant favorables à la défense du Pays et de nouvelles pressions exercées sur les budgets.



Les avis divergent sur certains aspects de la réforme, ce qui me semble normal. Au seuil de la phase de consultation, chacun doit être libre d'exprimer démocratiquement son opinion. De plus, chaque option présentant des avantages et des inconvénients, il s'agit de les analyser sans passion, et surtout, les décisions étant prises, de s'aligner derrière avec la sérénité caractéristique du vrai soldat.

Ce qui serait catastrophique, c'est que certains continuent de mener un combat de tranchées ou se distancient de la cause que nous défendons.

La question des finances entre dans le domaine de la politique. Elle ne relève donc pas de ma compétence. J'ai néanmoins souci, sachant que certains pensent que l'on peut faire plus avec moins. Les sacrifices consentis depuis des années par le Département de la défense, de la protection de la population et des sports ne sont pas toujours pris en compte. Une restructuration, quel que soit le domaine d'activité, nécessite des moyens financiers importants: la sécurité n'échappe pas à ce phénomène. Gardons bien en vue que les coûts de la paix sont toujours bien plus avantageux que ceux du meilleur marché des conflits. Et nous avons plutôt bien réussi jusqu'à présent.

SVO: Les sociétés d'officiers sont très partagées sur la votation de ce printemps relative à la révision partielle de la loi militaire et à l'armement de nos soldats à l'étranger. Quelle est l'importance du résultat sur le processus initié en vue du passage à Armée XXI?

A.R.: Un refus de la révision de la Loi militaire aurait des conséquences directes sur le «Plan directeur de l'armée» en particulier et sur la politique de sécurité en général. Le rapport du Conseil fédéral s'intitule «La sécurité par la coopération». Cette dernière devra se développer tant à l'intérieur du Pays, qu'à l'extérieur. Comment parler de coopération avec l'étranger, si nous ne pouvons pas envoyer de soldats armés où le besoin s'en fait sentir. Chacun doit être en mesure d'assurer au minimum sa propre défense et son dispositif. Un soldat sans arme est-il d'ailleurs un soldat, engagé sur un théâtre d'opération comme le Kosovo? Nous sommes bien les seuls à pouvoir l'imaginer...

Si nous ne pouvons envoyer de soldats armés à l'étranger, il nous appartiendra de redéfinir notre politique de sécurité et ses objectifs. Pouvons-nous rester spectateurs face aux efforts de la communauté internationale? C'est la vraie question. Et dans l'exemple du Kosovo, seuls des militaires peuvent être engagés valablement.

Un refus aurait d'autres conséquences: certains milieux veulent empêcher tout échange avec l'étranger au niveau de l'instruction. Le recul par rapport à la situation actuelle serait évident.

Sur ce sujet également chacun doit pouvoir s'exprimer et les opinions s'affronter dans un esprit démocratique; à cet égard les sociétés d'officiers doivent informer, objectivement et de manière compétente.

SVO: Qu'attendez-vous des sociétés militaires à l'avenir?

A.R.: J'attends des sociétés militaires qu'elles continuent à rassembler et à conserver un rôle formateur. Il est important que ceux qui s'engagent pour notre armée puisse se retrouver avec d'autres qui, fondamentalement, partagent les mêmes convictions.

Les sociétés militaires jouent un rôle considérable, nous l'avons vu, dans le domaine de l'information. Elles devraient continuer à l'assumer dans le futur.

Un aspect important doit être ici souligné. Si, avec l'introduction d'«Armée XXI», les effectifs vont baisser, il en ira de même avec les membres de ces sociétés militaires. Dès lors, il faut se poser sérieusement la question d'éventuelles fusions. Peut-on avoir dans une même localité plusieurs types de sociétés d'officiers et de sous-officiers? Certes, je respecte la diversité et le droit à la différence, mais un certain pragmatisme est de mise, vu le taux de participation lors de certaines rencontres.

Il faut que les sociétés militaires poursuivent leurs activités. Je les soutiens. Il y a cependant une nouvelle réflexion à conduire: les structures de l'armée changent. Celles des sociétés militaires ne peuvent rester figées, sous peine d'asphyxie.

SVO: Souhaitez-vous nous livrer une dernière réflexion?

A.R.: – Volontiers. Pour que notre défense et par là notre sécurité soient crédibles, plusieurs conditions doivent être réunies:



– des citoyens doivent être prêts à s'engager, à donner plus, à réaliser des sacrifices, à vaincre confort et individualisme;

– la société doit reconnaître ces efforts consentis pour elle, dans son intérêt;

– l'économie doit soutenir les cadres qui veulent faire de l'avancement; elle en profite d'ailleurs directement et indirectement;

– le pouvoir politique doit donner les moyens financiers

qui garantissent un instrument crédible.

Que chacun d'entre nous, à son niveau, contribue à ce que ces conditions soient remplies tel est mon souhait.

AGENDA

SSO-SVO

AVRIL 2001



Centre d'histoire et de prospective militaires

Verte-Rive à Pully

Le programme qui a paru dans l'édition précédente a été modifié. Les dates restent d'actualité mais les thèmes ont changé.

Pour plus d'informations: tél.: 021/729 46 44 – fax: 021/ 729 46 88 – Case postale 618 – 1009 Pully.

Groupement de Lausanne

**2 mai 2001, 19 h 00
au B.A.P. à Lausanne**

Conférence: «Expérience du commandant de la Swiss HQ Support Unit en Bosnie Herzégovine». Cette conférence sera donnée par le Lt-col EMG Jean-Philippe GAUDIN, cdt de la SHQSU pendant le deuxième semestre 2001.

Groupement de la Broye

**Jeudi 10 mai 2001 en soirée
et samedi 12 mai 2001
le matin**

Tir ASSA – ASSO – SVO à Payerne, au stand des Aventuriers

**Vendredi 8 juin 2001
dès 17 h 30**

Pique-nique, grillade et tir au pistolet au stand du vallon de Sottens

Groupement du Gros-de-Vaud

**Mercredi 20 juin 2001
à 19 h 00 à la salle
du Thurlet à Echallens**

Conférence du col EMG Denis RUBATTEL sur son expérience au collège interarmées de Paris.

Mercredi 2 mai 2001

Assemblée générale

Groupement de Montreux – Aigle – Pays d'Enhaut

**Vendredi 18 mai 2001
à 17 h 00**

Assemblée générale

Tir inter-groupements « SPÉCIAL »

**Vendredi 15 juin 2001 fin
d'après-midi et samedi 16
juin 2001 dès 09 h 00
à Baulmes**

Tir inter-groupement particulier: tir au pistolet à 50 mètres et tir à l'arme d'ordonnance à 300 mètres, Challenges spéciaux, plaisirs garantis! Vendredi et samedi après le tir: repas. Samedi dès 14 h 00: remise des prix.